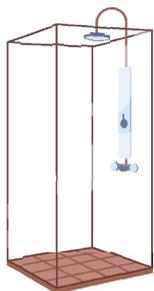


Séniors

Un logement adapté, ça peut

tout changer



Équiper votre salle de bains

Remplacer la baignoire par une douche

Installation de portes coulissantes



Faciliter vos usages

Motorisation des volets roulants

Faire installer une barre d'appui

D'autres adaptations sont envisageables, contactez-nous.

Une participation de 250€ vous sera demandée après la réalisation des travaux.

Le vieillissement ou le handicap peut amener à faire évoluer les usages de son logement afin d'y rester en sécurité le plus longtemps possible.

Archipel habitat est là pour vous accompagner dans ces évolutions.



Pour effectuer des travaux dans votre logement, merci de nous adresser un courrier en joignant un justificatif médical, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- votre logement se situe au rez-de-chaussée, au 1^{er} étage ou est accessible par un ascenseur

- votre logement est un T1 / T2 ou T3 (uniquement)

Vous ne remplissez pas ces critères ? Appelez le pôle social afin de trouver une autre solution.



Pôle social joignable du lundi au vendredi

02 99 22 26 00

3 place de la Communauté - CS 40805 - 35208 Rennes

